Communiqué France Assos Santé – 25 novembre 2019

1000€ par an : le témoignage de patients sur leurs restes à charge « invisibles »

France Assos Santé alerte sur ces restes à charge qui échappent aux statistiques mais qui peuvent peser lourd sur le budget de personnes malades ou en situation de handicap.

Le reste à charge (RAC) moyen par Français serait de 214€ par an. Un montant en baisse selon les études de la DREES. Nos enquêtes et nos remontées de terrain ne disent pas tout à fait la même chose. D'abord cette moyenne cache des disparités très importantes selon les publics : âge, situation de santé, validité etc… Ensuite, certains restes à charge dits « invisibles » ne sont jamais pris en compte.

Invisibles statistiquement, mais pas indolores pour les patients. En amont de notre Journée nationale ***« Renoncement aux soins, restes à charge, refus de soins : Comment lever les barrières de l'accès aux soins ? »***, France Assos Santé a donc soumis à des personnes malades ou en situation de handicap un questionnaire standardisé en ligne. Nous leur avons demandé d'évaluer l'ensemble de leurs dépenses liées à la santé, en particulier celles sortant du périmètre classique des restes à charge tels que définis par la DREES : matériels médicaux, produits d'hygiène et de stérilisation non remboursés, frais de déplacement ou d'hébergement pour se rendre aux consultations, consultations psychologue, ergothérapeute… etc.

351 personnes ont répondu à notre enquête en ligne, toutes vivant avec une maladie chronique et/ou en situation de handicap.

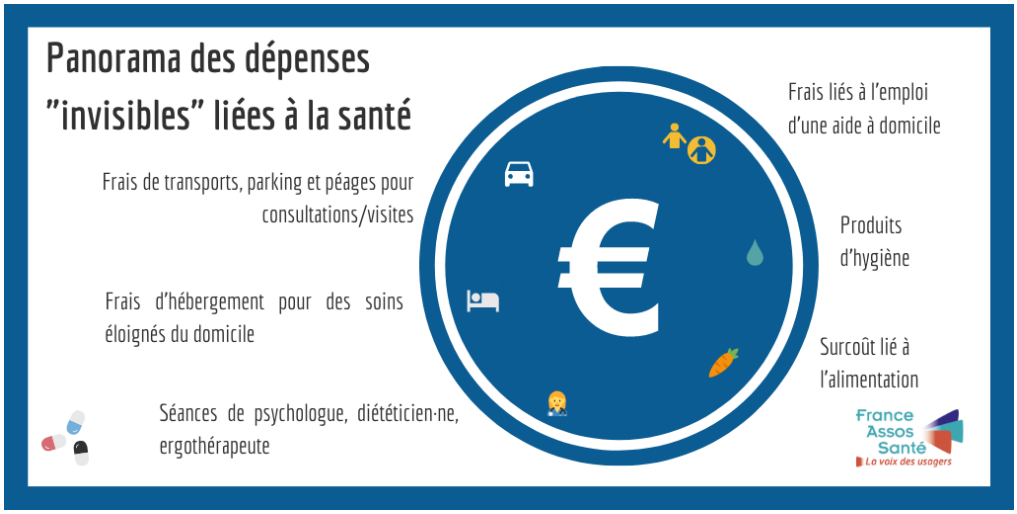

Le montant moyen déclaré par les répondants pour ces RAC dits « invisibles » est tout sauf anecdotique : environ 1000€ en moyenne par an et par personne, et pour 22% d'entre elles plus de 1500€. Attention, ces résultats n'ont pas la prétention d'être représentatifs de l'ensemble des personnes malades. Ils jettent toutefois un éclairage intéressant sur la grande diversité des restes à charge qui échappent aux statistiques officielles. Ils donnent également une idée du poids que ces RAC peuvent représenter dans le budget souvent serré de personnes malades. « Nous le savons : la maladie précarise, le handicap précarise. Or ces personnes sont exposées aux restes à charge les plus élevés, qu'ils soient visibles ou invisibles. C'est un peu la double peine » déplore Gérard Raymond, président de France Assos Santé.

Difficultés financières, endettement et renoncement aux soins. Les conséquences de ces restes à charges dits « invisibles » sur la santé des répondants - y compris financière, sont inquiétantes : plus de 70% déclarent renoncer à des dépenses de santé en raison de coûts trop importants et plus de 50% font part de difficultés financières du fait de ces dépenses. Avec pour un quart d'entre eux l'obligation de solliciter des moyens connexes pour faire face à ces frais (crédit à la consommation, sollicitation des proches).

Pour nous, représentants des personnes malades et des usagers de la santé, cette enquête bien que lacunaire montre à quel point le montant réel des restes à charge en santé reste sous-évalué. Tous ces RAC « off the radar » plombent le budget de personnes déjà fragilisées par la maladie ou le handicap.

Parce que nous ne sommes pas coupables d'être malades ou en situation de handicap, nous demandons :

- **Que des études poussées et exhaustives soient menées par les pouvoirs publics** pour « capturer » l'ensemble des restes à charge, directs ou indirects et évaluer leur impact réel.

- **La conception de dispositifs de prise en charge personnalisés, en fonction notamment de l'état de santé et du reste-à-vivre des personnes malades et/ou en situation de handicap.** Il pourrait par exemple s'agir de « forfaits hygiène », ou de la prise en charge de certains frais ou de certaines consultations (psy, diététiciens, ergothérapeutes), avec accord préalable du médecin conseil.

Contact presse : Service communication – 07 56 34 10 86 – communication@france-assos-sante.org